

15 % des ménages du Calvados utilisateurs des services à la personne, un recours important

En 2013, le taux de recours aux services à la personne dans le Calvados s'élève à 14,9 %. Il est plus élevé qu'en Normandie (14,3 %). Les ménages calvadosiens de 80 ans ou plus sont des utilisateurs importants de ces services, plus que l'ensemble des ménages normands de la même tranche d'âge. Les couples, et en particulier ceux avec trois enfants ou plus, y ont également plus recours qu'ailleurs en Normandie. À l'horizon 2030, avec le vieillissement de sa population, près de 9 000 ménages supplémentaires potentiellement utilisateurs de services à la personne sont attendus dans le Calvados.

Camille Hurard, Bruno Mura (*Insee Normandie*), Christelle Bérard, Brigitte Keromnes (*Directrice*)

En 2013, plus de 43 000 ménages dans le Calvados ont déclaré à l'administration fiscale avoir eu recours aux services à la personne (*champ*). Avec un taux de recours de 14,9 % parmi les ménages fiscaux, le Calvados se situe au 3^e rang des départements normands, derrière la Manche et l'Orne. Au niveau national, il se place dans le premier tiers des départements métropolitains, 31^e sur 96. Son taux de recours est supérieur à celui de la Normandie et de la France de province (respectivement 14,3 % et 13,5 %). Corrigé des effets liés à la structure par âge et par mode de cohabitation de la population (*définitions*), le taux de recours du Calvados s'élève à 14,5 %, toujours au-dessus de la région (13,9 %) et de la France de province (13,2 %).

Le taux de recours (non corrigé) de l'arrondissement de Bayeux est le plus important (16,1 %). Celui de Lisieux est le plus bas (14,2 %), même s'il reste très proche du niveau normand (*figure 1*).

À tout âge, un recours à ces services plus important dans le Calvados

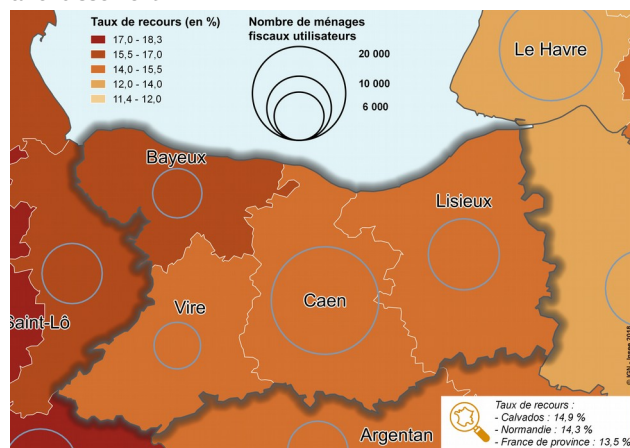
Avec l'âge, le recours aux services à la personne augmente. Dans le Calvados, quel que soit l'âge, le taux de recours est plus élevé que dans l'ensemble de la région. Toutefois, le département se démarque par le taux de recours des 80 ans ou plus le plus important des départements normands, 44,9 % contre 44,1 % dans l'ensemble de la Normandie (*figure 2*).

Les arrondissements de Caen et de Bayeux y contribuent le plus avec des taux très élevés pour cette population, respectivement 46,3 % et 45,6 %.

Le niveau de vie (*définitions*) influence également le taux de recours aux services à la personne. Plus il est élevé et plus les ménages sont enclins à recourir à ces services. Dans le Calvados, ces taux sont plus importants pour les 30 % des ménages les plus aisés, et relativement proches du niveau régional pour les autres.

1 Un taux de recours élevé dans l'arrondissement de Bayeux

Taux de recours brut et nombre de ménages utilisateurs par arrondissement



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

2 9 000 ménages utilisateurs supplémentaires d'ici 2030

Taux de recours bruts en 2013 et évolution du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne

	Taux de recours en 2013 (en %)			Ménages utilisateurs			Évolution du nombre de ménages utilisateurs (en %)	
	Global	80 ans ou plus	Personnes seules	2013	2030	2050	2013-2030	2013-2050
Normandie	14,3	44,1	16,9	198 800	239 900	279 500	21	41
Calvados	14,9	44,9	16,5	43 000	51 900	59 700	21	39
Caen	15,0	46,3	15,3	23 400	28 700	33 200	23	42
Lisieux	14,2	43,4	16,7	10 200	11 900	13 500	17	32
Bayeux	16,1	45,6	20,2	4 900	6 000	6 900	22	41
Vire	14,6	42,3	19,3	4 500	5 100	5 900	13	31

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

Enfin, le taux de recours varie selon la composition du ménage. Dans le Calvados, il est plus fort que dans la région pour les ménages en couple (15,3 % contre 14,2 %), en particulier pour ceux ayant trois enfants (17,9 % contre 16,3 %) ou plus (15,4 % contre 12,9 %). L'arrondissement de Caen est celui qui porte le taux départemental pour les ménages en couple (16,4 %). Les arrondissements de Bayeux et de Vire se distinguent par des taux de recours très élevés chez les personnes seules (respectivement 20,2 % et 19,3 %).

Une évolution de la demande proche du niveau national

Dans le Calvados, comme en Normandie, la population vieillit fortement. À l'horizon 2030, près de 9 000 ménages utilisateurs de services à la personne supplémentaires sont attendus (figure 2).

Le rythme de croissance du nombre d'utilisateurs dans le département est très proche de celui de la région, que ce soit à l'horizon 2030 ou 2050.

L'arrondissement de Caen, où résident plus de la moitié des ménages utilisateurs du département, et celui de Bayeux, progresseraient le plus à l'inverse de ceux de Lisieux et surtout Vire où le rythme serait moins soutenu. D'ici 2023, les besoins en recrutement de salariés dans le domaine des services à la personne nécessiteraient l'embauche de 5 500 salariés supplémentaires pour remplacer les probables futurs retraités et prendre en charge l'augmentation du nombre de ménages utilisateurs à cet horizon. ■

Champ et définitions

La liste des 24 activités de **services à la personne** en vigueur en 2013 est définie par le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011. Elles concernent des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc. Depuis juin 2016, le nombre d'activités a été porté à 26.

La source fiscale **Filosofi** (Fichier Localisé Social et Fiscal) est issue de l'exploitation des données fiscales exhaustives issues de la DGFIP et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav et CCMSA). La source fiscale utilisée ne permet de dénombrer que les ménages ayant déclaré des dépenses de services à domicile. En conséquence, sont écartés les ménages dont la prise en charge de ces services est couverte entièrement par les aides, ceux ayant omis de déclarer ces dépenses et ceux employant des personnes de manière non déclarée.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire regroupant les foyers fiscaux d'un même logement. Le **référént fiscal** est celui qui paye la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Il ne s'agit pas obligatoirement du bénéficiaire des services.

Les **taux de recours** par âge et mode de cohabitation sont calculés au niveau national. Ces différents taux sont ensuite appliqués aux populations de chacun des départements. Cette méthode permet de raisonner « toute chose égale par ailleurs » sur des taux de recours corrigés qui écartent les effets de structure liés à l'âge et au mode de cohabitation.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Les projections de ménages sont obtenues avec le modèle **Omphale** qui permet de réaliser des projections démographiques à moyen/long terme (horizon 2050) sur tout territoire de plus de 50 000 habitants.

Insee Normandie
5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2018

Pour en savoir plus :

- Hurard C., Mura B., Bérard C., Keromnes B., « En Normandie, le vieillissement de la population pourrait entraîner une forte croissance des services à la personne », *Insee Analyses Normandie* n°54, décembre 2018.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F., Puech I., « La Normandie, 1^{er} région pour la part des services et de l'emploi à domicile dans l'emploi salarié », *Insee Analyses Normandie* n°38, décembre 2017
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F. et Puech I., Une analyse des services et de l'emploi à domicile dans chacun des départements normands, *Insee Flash Normandie* n° 50 à 54, décembre 2017.
- Brunet L., Le Graët A., Maillard M., « Un vieillissement démographique plus rapide en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n°49, juin 2018.

